ASSOCIATION FONCIERE AGRICOLE de ST-AMANT-TALLENDE -:-

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril, le Syndicat et l'Assemblée Générale, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Amant-Tallende, sous la présidence de Madame Florence LHERMET, Présidente.

Date de convocation: 31 mars 2025

<u>Présents</u>: M. BAES Frédéric, M. JUILHARD Philippe, Mme JUILHARD Christine, Mme LHERMET Florence, Mme MOTTET Annie, M. NIEZGODZKI Didier.

Absents / Excusés: Mme ARCHIMBAUD Nicole, M. ARMAND Bernard, M. CHABERT Philippe, M. CHANTELAUZE Maxence, M. ECHALIER Alain (pouvoir à Mme LHERMET Florence), Mme JOUAN Marie-Ange, M. LABBAYE Lucien, Mme LACQUIT Andrée ou M. LACQUIT Patrice, Mme LEMARRE Madeleine, M. LONCHAMBON Philippe, Mme MEIGNAL Sylvie, Mme PERRIN Annette, (pouvoir à M. JUILHARD Philippe), M. PETIT Pascal (pouvoir à Mme LHERMET Florence), le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Quorum atteint : oui

Objet:

Approbation du compte administratif de l'année 2024

Nº 2025-03

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 5 Nombre de membres représentés : 3

Nombre de voix en exercice : 49 Nombre de voix présentes : 17 Nombre de voix représentées : 9

Nombre de voix exprimées : 26

Mme la Présidente présente au syndicat et à l'assemblée générale le compte administratif de l'exercice 2024 qui peut se résumer ainsi : Investissement : Dépenses $0 \in$; Recettes $0 \in$; RAR $0 \in$ Fonctionnement : Dépenses $0 \in$; Recettes : $0 \in$; RAR $0 \in$

=

Mme la Présidente reconnait la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion.

Le syndicat puis l'assemblée générale procèdent au vote du compte administratif dressé par Mme la Présidente après s'être fait présenter le compte de gestion et le budget primitif de l'exercice considéré.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'AFA et du compte de gestion du trésorier.

Il est proposé au syndicat et à l'assemblée générale de l'AFA d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes au compte de gestion de l'AFA pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget de l'AFA pour l'année 2024 dont maquette annexée,

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget de l'AFA pour l'année 2024 dont maquette annexée.

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:

En Mairie le 28 avril 2025,

La Présidente,

Florence LHERMET

La Secrétaire,

Annie MOTTET